

# R (05)

## Rodis

JOURNAL OF MEDIEVAL  
AND POST-MEDIEVAL  
ARCHAEOLOGY

### Les muralles de les viles en època medieval. Poliorcètica, simbolisme i urbanisme

The walls of the towns  
in medieval times.  
Polyorcetic, symbolism  
and urbanism



## CR

Universitat de Girona  
Càtedra Roses d'Arqueologia  
i Patrimoni Arqueològic

Ajuntament de Roses  
www.roses.cat

Fundació Girona  
Regió de Coneixement  
Universitat de Girona  
Diputació de Girona  
Ajuntament de Girona  
Consell Social de la UdG  
Cambra de Comerç

[www.documentauniversitaria.media/rodís](http://www.documentauniversitaria.media/rodís)



**R** (05)

**Rodis**  
JOURNAL OF MEDIEVAL  
AND POST-MEDIEVAL  
ARCHAEOLOGY



Universitat de Girona  
Càtedra Roses d'Arqueologia  
i Patrimoni Arqueològic



Ajuntament de Roses  
[www.roses.cat](http://www.roses.cat)



Fundació Girona  
Regió de Coneixement  
Universitat de Girona  
Diputació de Girona  
Ajuntament de Girona  
Comitè Social de la UJG  
Cambra de Comerç

Rodis. Journal of Medieval and Post-Medieval Archaeology - 05

© Material editorial i organització / [Editorial material and organization](#):  
Universitat de Girona, Càtedra Roses d'Arqueologia i Patrimoni Arqueològic

© Continguts i figures / [Content and figures](#): els autors / [the authors](#)

Equip editorial, objectius de la revista i instruccions per als autors i política editorial  
/ [Editorial team, magazine objectives and instructions for authors and editorial policy](#):  
[www.documentauniversitaria.media/rodiss](http://www.documentauniversitaria.media/rodiss)

La coordinació del dossier forma part del projecte quadriennal de recerca finançat per la  
Generalitat de Catalunya «Urbanisme, poblament i conflicte en època medieval i moderna.  
La vila de Roses com a paradigma.»

Contacte / [Contact](#):

Càtedra Roses d'Arqueologia i Patrimoni Arqueològic  
[cat.rosesarqueologia@udg.edu](mailto:cat.rosesarqueologia@udg.edu)

Universitat de Girona  
Plaça Ferrater Mora, 1  
17071 Girona  
Tel. 972 45 82 90

ISSN: 2604-6679

DOI: [10.33115/a/26046679/5](https://doi.org/10.33115/a/26046679/5)



# ÍNDEX / INDEX

## DOSSIER

### **LES MURALLES DE LES VILES EN ÈPOCA MEDIEVAL. POLIORCÈTICA, SIMBOLISME I URBANISME** THE WALLS OF THE TOWNS IN MEDIEVAL TIMES. POLYORCETIC, SYMBOLISM AND URBANISM

#### **Dai castelli tardoantichi ai borghi fortificati del bassomedioevo**

From Late Antique Castles to the Fortified Villages of the Late Middle Ages

7

---

Gian Pietro Brogiolo

#### **Le renouveau des fortifications villageoises en Languedoc Méditerranéen au bas moyen âge: l'exemple de trois villages du Gard Rhodanien (xiv<sup>e</sup>-xv<sup>e</sup> siècle)**

The renewal of village fortifications in Mediterranean Languedoc in the early Middle Ages: the example of three villages in the Gard rhodanien (14<sup>th</sup>-15<sup>th</sup> centuries)

29

---

Dominique Baudreu, Frédéric Loppe, Rodrigue Tréton

#### **Les muralles de Montblanc i d'altres poblacions mitjanes de les comarques tarragonines gènesi, procés constructiu i evolució posterior**

The walls of Montblanc and other medium-sized towns in the Tarragona region: genesis, construction process and evolution

57

---

Josep M. Vila i Carabasa

#### **CELLERES I VILES FORTIFICADES DE LES TERRES GIRONINES (SEGLES XI-XIV). Evidències a partir de la documentació escrita**

Celleres and fortified small-towns in the Girona area (11<sup>th</sup>-14<sup>th</sup> centuries). Evidence from written documentation

81

---

Elvis Mallorquí

#### **Les muralles de Besalú**

The Besalú walls

113

---

Jordi Sagrera

**Les muralles del monestir de Santa Maria i la vila de Roses a l'edat mitjana**  
The walls of the monastery of Santa Maria and the town of Roses  
in the Middle Ages 125

---

Lluís Palahí, Marcel Pujol, Xavier Aguelo

**Les muralles medievals i modernes de Sant Martí d'Empúries noves  
dades a partir de les excavacions al carrer de la Francesa**  
The medieval and modern walls of Sant Martí d'Empúries: new data  
from the excavations in Francesa street 151

---

Marc Bouzas, Pere Castanyer, Elisa Hernández, Marta Santos, Joaquim Tremoleda

**El recinte emmurallat de la vila d'Ullastret: anàlisi i evolució a partir  
de les darreres intervencions**  
The walled enclosure of the village of Ullastret: analysis and evolution  
from the most recent interventions 167

---

Ferran Codina, Laia Muntaner, Gabriel De Prado, Carles Roqué

**«Wallsapes»: evolution of the Marano hill fortifications (Cupra  
Marittima - Italy) through materiality and perceptions 191**

---

Margherita Ferri, Tommaso Frattin, Alvise Merelli, Alessandro Alessio Rucco

## VARIA

**La casa urbana unifamiliar a Girona durant l'alta edat mitjana (segles x i xi).  
Dades documentals i arqueològiques**  
The urban single-family house in Girona during the High Middle Ages  
(10<sup>th</sup> and 11<sup>th</sup> centuries). Documentary and archaeological data 209

---

Josep Maria Nolla

**L'espai termal de les Caldanelle (Civitella Paganico – Grosseto).  
Noves perspectives per al termalisme medieval**  
The thermal area of Caldanelle (Civitella Paganico - Grosseto).  
New perspectives for medieval thermalism 231

---

Edoardo Vanni, Benedetta Baleani, Cleo Barbafiera, Marco Fronteddu, Debora Quaglia

Pages	Received date	Acceptance date
29-56	2022-05-30	2022-10-14

# LE RENOUVEAU DES FORTIFICATIONS VILLAGEOISES EN LANGUEDOC MÉDITERRANÉEN AU BAS MOYEN ÂGE L'EXEMPLE DE TROIS VILLAGES DU GARD RHODANIEN (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> SIÈCLE)

THE RENEWAL OF VILLAGE FORTIFICATIONS IN  
MEDITERRANEAN LANGUEDOC IN THE EARLY MIDDLE  
AGES: THE EXAMPLE OF THREE VILLAGES IN THE GARD  
RHODANIEN (14<sup>TH</sup>-15<sup>TH</sup> CENTURIES)

DOI: 10.33115/a/26046679/5\_2

**Dominique BAUDREU, Frédéric LOPPE, Rodrigue TRÉTON**

Avec la collaboration de Christian DOUILLET, Bernard PAYER, Patrick REMUSAT

## Mots-clés

Enceinte, communauté villageoise, fort villageois, guerre de Cent Ans, , bas Moyen âge *opus spicatum*

## Keywords

Enclosure, village community, village fort, Hundred Years' War, late Middle Ages, *opus spicatum*

## **Dominique BAUDREU**

Directeur du Centre d'Archéologie Médiévale du Languedoc, 11000 Carcassonne  
Chercheur associé laboratoire TRACES, UMR 5608, université Toulouse Jean Jaurès

## **Frédéric LOPPE<sup>1</sup>**

Docteur en Archéologie médiévale  
Association Amicale Laïque de Carcassonne, 87 rue de Verdun, 11000 Carcassonne  
Chercheur associé laboratoire FRAMESPA, UMR 5136, université Toulouse Jean Jaurès

## **Rodrigue TRÉTON**

Docteur en Histoire médiévale  
Micro-entrepreneur, 11190 Serres  
Chercheur associé laboratoire FRAMESPA, UMR 5136, université Toulouse Jean Jaurès

## **Christian DOUILLET**

Historien amateur,  
11000 Carcassonne

## **Bernard PAYER**

Membre de l'Association Saint-Pons Patrimoine,  
84000 Avignon

## **Patrick REMUSAT**

Président de l'Association Saint-Pons Patrimoine,  
30330 Saint-Pons-la-Calm

### Résumé

Pendant la guerre de Cent Ans les communautés villageoises érigent des fortifications collectives destinées à protéger les biens et les personnes face aux bandes armées (routiers) qui ravagent les campagnes (vols de biens, de nourriture, de bétail, meurtres, etc.). À travers l'exemple de trois villages voisins du département du Gard (France) cet article propose un éclairage sur ces fortifications grâce à l'étude des vestiges et à l'apport de textes inédits des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, qui abordent différents domaines (financement, techniques de construction, rémunération de l'entrepreneur, délimitation des parcelles, dimensions et tracé des fortifications, etc.).

### Abstract

During the Hundred Years' War, village communities erected collective fortifications to protect their property and people against the armed bands (routiers) who ravage the countryside to feed themselves (goods, food, livestock robberies, murders, etc.). Using the example of three neighbouring villages in the Gard department (France), this article sheds light on these fortifications through the study of the remains and the contribution of unpublished texts from the 14<sup>th</sup> and 15<sup>th</sup> centuries, which address various issues (financing, construction techniques, contractor's remuneration, plots' demarcation, fortification dimensions and layout, etc.).

---

<sup>1</sup> Je tiens à remercier pour son aide Mme Tuset, Chargée des archives, de la documentation et de la numérisation, Conservation régionale des Monuments historiques, 5, rue de la Salle-l'Évêque, Montpellier.



# LE RENOUVEAU DES FORTIFICATIONS VILLAGEOISES EN LANGUEDOC MÉDITERRANÉEN AU BAS MOYEN ÂGE L'EXEMPLE DE TROIS VILLAGES DU GARD RHODANIEN (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> SIÈCLE)

## INTRODUCTION

D'une façon générale, en Languedoc et en Catalogne-Nord il est possible de repérer deux grands types de fortifications collectives venus modifier la physionomie d'un certain nombre d'agglomérations soumises, à des degrés divers, aux épisodes militaires du moment, pendant les XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles (guerre dite de Cent Ans et autres conflits plus locaux) :

- D'une part de nouvelles enceintes englobantes ayant servi à protéger des localités non fortifiées ou insuffisamment fortifiées pour mettre à l'abri la totalité ou presque de leurs occupants.
- D'autre part des enceintes plus modestes en superficie dont la fonction était d'abord de servir de refuges collectifs temporaires, et qui n'ont souvent constitué qu'une partie, la plus restreinte, de l'espace bâti.

Cette seconde formule a vraisemblablement été la plus diffusée, car représentant la solution la moins coûteuse comparée aux investissements nécessités par les vastes enceintes englobantes à bâtir *ex-nihilo*. Cette présentation s'intéresse uniquement à ces « réduits », également dénommés forts villageois, réduits villageois, ou encore forts collectifs ou réduits collectifs. Ces quartiers fortifiés, caractérisés par une certaine rétraction de l'habitat, sont emblématiques du bas Moyen Âge, période à la fois de récession démographique et de désordres guerriers. Ils constituent en tout cas la dernière pulsation de l'habitat médiéval groupé et fortifié, entre le XIV<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle, et sont désignés dans les textes de cette époque par les termes *fortalicium/fortalitium* ou encore *reductum*, mais aussi par leur équivalent occitan ou catalan : *fòrt/fortalesa, fòrça*.

Dans la partie méditerranéenne du Languedoc et dans les régions voisines, étendues aux pays d'Oc en général, on peut d'abord poser un double constat.

Depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle il est possible de repérer dans l'historiographie, de façon ponctuelle et dispersée, un certain nombre de réduits collectifs attribués ou attribuables après révision, à la fin du Moyen Âge (Baudreu 2016 ; Baudreu

2021). Par ailleurs, on est confronté à une quasi-absence de vision globale pouvant déboucher sur de véritables synthèses micro-régionales ou régionales de ce phénomène, même si pour le Midi aquitain une récente publication collective a commencé à combler notre déficit en la matière (Abbé *et al.* 2021).

Jusqu'à la fin des années 2000 la question des fortifications collectives en milieu rural au bas Moyen Âge n'a pas vraiment été perçue comme un objet de recherche en soi, hormis en Basse-Auvergne avec les études exemplaires de Gabriel Fournier dès les années 1960 (Fournier 2014 ; Fournier 2016). Paradoxalement, à la même époque, les résultats éloquentes obtenus par ce chercheur n'ont pas fait émerger de recherches comparables dans d'autres secteurs géographiques, proches ou plus éloignés.

La Catalogne-Nord a, pour sa part, bénéficié d'une enquête spécifique sur le rôle des églises à partir du XI<sup>e</sup> siècle dans la constitution de noyaux d'habitat et/ou de greniers, pérennisés jusqu'à nos jours pour beaucoup d'entre eux. L'approche avant tout textuelle n'a pas négligé l'impact du bas Moyen Âge dans le maintien et l'évolution de ces quartiers ecclésiastiques (*celleres*), assimilables en réalité à des forts villageois, restés plus ou moins fidèles à leurs fonctions originelles lors des difficultés des XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles, voire au-delà (Catafau 1998).

Les recherches poursuivies actuellement en Occitanie s'inspirent beaucoup de l'expérience auvergnate et reposent sur une proposition de définition de l'objet « fort villageois » afin de cerner au mieux ses formes, très diversifiées, et ses fonctions.

Quatre critères principaux peuvent être mis en avant afin de caractériser une mise en défense communautaire par temps de crise sécuritaire :

- La superficie plutôt modeste de l'espace fortifié, comparée à la partie du village non enclose, ou au regard d'un habitat dispersé dans le terroir.
- La nature de la fortification dans le paysage bâti préexistant : implantation radicalement nouvelle ou bien, le plus souvent, transformation/adaptation d'un ouvrage fortifié antérieur (tour seigneuriale, château seigneurial, basse-cour de château seigneurial ou enclos ecclésial).
- L'époque de la mise en place des forts villageois, de façon spécifique, au bas Moyen Âge : à partir du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle et jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle, y compris après la fin de la guerre de Cent Ans, avec selon les régions et les contextes, des possibilités de créations de réduits, avant et après cette fourchette chronologique.
- Le type d'utilisation de cet espace au moment de sa mise en place, pour un usage temporaire en cas de péril, afin de sécuriser les biens et les personnes. Dans un premier temps, cette fonction a généré en principe une double propriété immobilière pour les occupants à l'échelle du village et parfois du terroir : ils détiennent à la fois une maison d'habitation principale hors du fort et une maison refuge occasionnelle dans le fort, parfois dénommée loge ou chambre (*lòtja* ou *cambra*).

Il convient cependant d'insister sur deux points, sous forme de questions, afin de nuancer les choses :

- Quelle était l'identité sociale des villageois pouvant bénéficier d'une place dans un réduit fortifié ? Tout le monde pouvait-il être accueilli, dans tous les cas ? Ou bien, l'accès était-il avant tout réservé à une élite villageoise, paysans et artisans les plus fortunés pour l'essentiel ?
- Les espaces bâtis à l'intérieur des forts étaient-ils toujours, dès le départ, des édifices destinés à abriter temporairement les habitants, le temps d'une alerte plus ou moins longue ? Ou bien, dans certains cas, des habitations permanentes *intra-muros* ont-elles pu être d'emblée planifiées et réalisées ? Sans compter aussi avec la possibilité d'occupations mixtes au sein d'un même réduit : maisons de secours où sont d'abord stockés les biens les plus précieux et/ou les récoltes, voisinant avec d'authentiques habitations permanentes pour d'autres détenteurs, l'importance numérique respective des deux types de fonctions ayant pu bien sûr fluctuer dans le temps long.

Pour être complet il faut ajouter à ces éléments de définition les églises fortifiées aux XIV<sup>e</sup> ou XV<sup>e</sup> siècles, version particulière des réduits villageois, mais participant de la même réalité historique : convergence des biens et des personnes vers un espace confiné plus ou moins sécurisé afin de faire face à des épisodes de troubles guerriers, potentiels ou bien réels. D'ailleurs, certaines localités ont pu tenter d'accroître leur protection par le biais des deux types de fortifications : un réduit collectif incluant une église forte en son centre, ou bien intégrée à la muraille collective.

Enfin, il est évident que ces campagnes de mises en fortification doivent être reliées à l'histoire sociale et à celle des pouvoirs durant la fin du Moyen Âge. Elles traduisent la montée en puissance des communautés villageoises et de leurs prérogatives, et leurs capacités plus ou moins affirmées à négocier avec les autorités supérieures, seigneuriales ou royales. Pour les représentants des communautés, l'enjeu était donc d'imposer un certain rapport de force, afin de bénéficier notamment de nouveaux espaces fortifiés, mieux adaptés aux périls des temps, aussi bien dans l'intérêt des villageois que des seigneurs.

Certains forts villageois sont documentés par des textes apportant nombre de renseignements sur leur création ou leurs aménagements :

- Circonstances locales de créations de forts, ou de réfections à réaliser (accords entre seigneurs et communautés, financements, etc.).
- Nature et dimensions des enceintes à construire, creusements et entretien de fossés liés aux enceintes, espaces *intra-muros* à subdiviser et à allotir.
- Détentions des clés des portes fortifiées, enjeux symboliques pour les représentants des communautés.
- Désignation de capitaines chargés de la défense.
- Modalités de guet et de garde des forts.

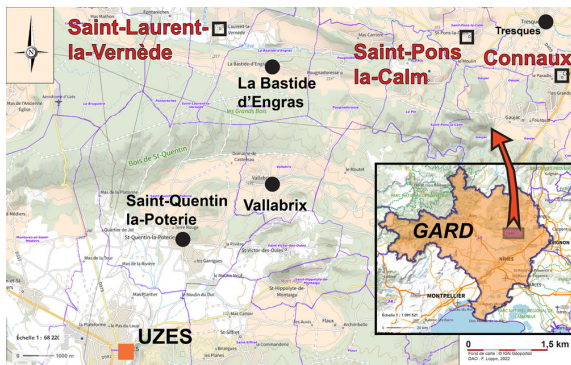


Fig. 1. Localisation des sites étudiés (© IGN GEOPORTAIL).

En guise d'illustration ont été retenues trois localités voisines situées en Languedoc oriental, dans la partie rhodanienne du département du Gard, dans la vallée de la Tave, entre Uzès et Bagnols-sur-Cèze (fig. 1). Pour au moins deux d'entre elles, il est permis de mettre en regard des aspects monumentaux toujours en place avec des documents d'archives inédits des XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle.

## CONNAUX

### Repères historiques

D'après le Dictionnaire topographique du Gard, la forme écrite repérée la plus ancienne de Connaux (*Connaussium*) n'est pas antérieure à 1384 (Dénombrement de la sénéchaussée de Beaucaire).

L'église Saint-Benoît de Connaux aurait été, au XI<sup>e</sup> siècle, une annexe du prieuré de Saint-Pierre de Castres, sis dans la commune de Tresques (Clément, 1989, 218). Vers le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, le fort de Connaux n'était pas encore devenu totalement obsolète, grâce à sa fonction potentielle de zone refuge. En effet, dans un *Mémoire pour la communauté de Connaux, diocèse d'Uzès*, rédigé vers 1767, est évoqué l'habitat voisin distant de 2 km, appelé Saint-Paul (aujourd'hui com. de Saint-Paul-les-Fonts) : « St Paul les Connaux est un hamau qui fut reuni à la communauté de Connaux du tems du gouvernement feodal sans doute a cause des guerres civiles qui regnoit alors ; Connaux avoit un espece de fort asses bien bati et dont la majeure partie subsiste encore aujourd'hui qui lui servoit d'asile dans les occasions, tandis que le hamau de St-Paul n'a jamais eu la moindre enceinte. L'on trouve une transaction passée entre les habitans de ces deux lieux de 1558... ou il est dit qu'à l'avenir St Paul annexe de Connaux formera un tiers de la communauté dont Connaux le chef lieu, le siege de la paroisse et du consulat formera les autres deux tiers ... ». Ainsi, les habitants du hameau de Saint-Paul pouvaient bénéficier « ... d'une retraite dans le fort de Connaux en cas d'allarmes ou ils etoint reçus comme membres de la communauté » (Payrière 1986, 25-28). D'ailleurs, cette possibilité de refuge offerte aux habitants de Saint-Paul a pu peut-être s'imposer dès le bas Moyen Âge, d'où la taille relativement imposante de l'espace *intra-muros* occupé par le fort (*infra*). Ce dernier répondait au toponyme *En Vieil*, dont la date d'apparition est inconnue, mais qui semble renvoyer à la vétusté des architectures contenues dans le fort.



## Description du site

Implanté le long d'un axe majeur conduisant à Bagnols-sur-Cèze, le village de Connaux occupe une légère éminence de 80 m d'altitude correspondant à une nappe de sable roux et de grès émergeant d'un environnement alluvial (fig. 2).

L'église Saint-Benoît « aurait été remplacée dans le dernier quart du XII<sup>e</sup> siècle par une église très spacieuse avec abside et absidioles semi-circulaires, transept saillant et longue nef à quatre travées », puis « modifiée par l'adjonction de deux bas-côtés destinés à recevoir l'afflux de nouveaux paroissiens venus s'abriter à l'intérieur des remparts » au XIV<sup>e</sup> siècle (Clément 1989, 218). Les parties supérieures de cet édifice ont par ailleurs été surélevées afin de créer un niveau défensif (crénelage et hourds ?) et peut-être des loges, comme on peut le voir sur le bras sud du transept (maçonnerie en moellons hétérogènes avec archères droites ; fig. 3) et au niveau de la partie ouest de la nef (tour rectangulaire ; fig. 4).

Comme à Saint-Laurent-La-Vernède (*infra*), ce lieu de culte de 400 m<sup>2</sup> a probablement constitué un premier réduit villageois temporaire, avant même la création du fort actuel. Par ailleurs le périmètre enveloppant cet édifice (angle nord-est du fort actuel) aurait pu constituer un premier périmètre défensif de moindres dimensions (env. 1200 m<sup>2</sup> ? ; fig. 2) comme à Saint-Pons-la-Calm (*infra*).

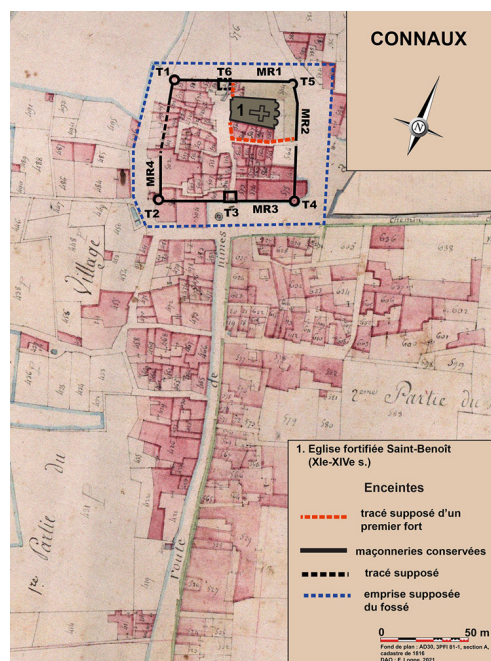


Fig. 2. Village de Connaux. Fond de plan : AD30, 3PFI 81-1, section A, cadastre de 1816. DAO : © F. Loppe : 2021.

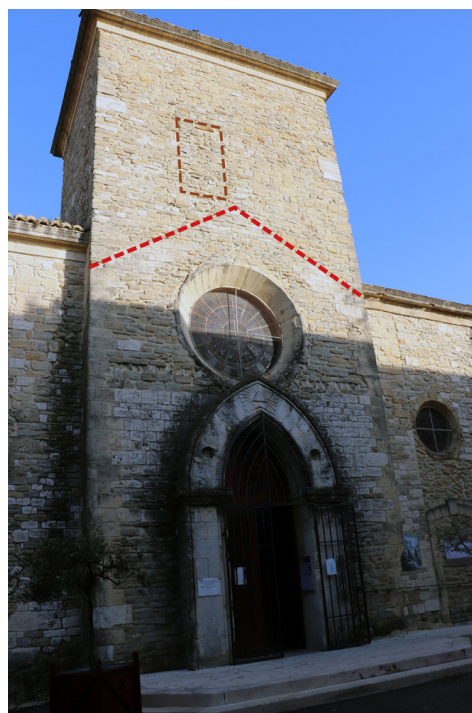


Fig. 3. Connaux. Eglise Saint-Benoît, bras sud du transept. On remarque la surélévation ayant supprimé la toiture originale à double pente. Noter le jour en archère. © F. Loppe, 2021.

Fig. 4. Connaux. Eglise Saint-Benoît, partie ouest de la nef. On note là aussi la surélévation défensive ayant supprimé la toiture originale à double pente, surmontée par le bouchage tardif d'une ouverture (ancienne bretèche ?). © F. Loppe, 2022.

Enveloppant le lieu de culte, l'actuel secteur fortifié correspond à un rectangle de 67 x 75 m (env. 5300 m<sup>2</sup>) autrefois probablement défendu par un fossé et des défenses avancées (une dizaine de mètres de large au total).

Quatre tours circulaires d'environ 5 m de diamètre occupent les angles du périmètre<sup>2</sup>, le percement d'ouvertures postérieures ayant peut-être fait disparaître par endroits des ouvertures de tir<sup>3</sup>. Deux portes ont été percées : sur le front sud, une tour-porte T3 carrée d'environ 5 m de côté dont le parement externe a été largement remanié au XVIII<sup>e</sup> siècle (fig. 5). Surplombant l'arrière-voussure en plein cintre, un arc ultérieurement bouché permettait d'ouvrir la tour côté ville pour faciliter les opérations défensives et empêcher un ennemi de s'y retrancher. Les travaux successifs sur les piédroits ont fait disparaître le système de fermeture et peut-être effacé la présence d'un dispositif défensif (assommoir ?).

Du côté nord une tour-porte T6 avait vraisemblablement le même aspect que la précédente mais il n'en subsiste qu'une partie du piédroit ouest avec son départ d'arc et l'emplacement de la barre de fermeture (fig. 6).

Liées avec les tours, les courtines ont été édifiées dans un appareil assisé de moellons irréguliers alternant avec un nombre important d'assises en *opus spicatum* (fig. 7).

Fig. 5. Connaux. Front sud, tour porte T3, vue générale. © F. Loppe, 2021.

Fig. 6. Connaux. Front nord, vestige du piédroit ouest de l'ancienne tour-porte T4, vue générale. © F. Loppe, 2022.

Fig. 7. Connaux. Front nord, courtine MR1, partie ouest. Vue générale de l'aspect extérieur du parement, dont certaines assises sont en *opus spicatum*. © F. Loppe, 2022.



## SAINT-LAURENT-LA-VERNÈDE

### Repères historiques

La *villa Sancti Laurentii de Verneda* est attestée en 1121 (*Gallia Christiana* 1739, Instr., col. 304). La forme francisée *Vernède* dérive de l'occitan *Vernèda*, fondée sur *vèrnhe*, variante de *vèrn*, mot d'origine prélatine, qui désigne l'aulne.

Le fort de Saint-Laurent-la-Vernède est remarquablement documenté dans des actes notariés de la fin des années 1440, quelques années avant que ne se termine la guerre de Cent Ans. En 1582, pendant les guerres de Religion, la population se cotise pour confier la garde du fort à un certain Thomas Martin, « gardant en toute égaute, selon Dieu, le fort, pour tant le faible et le fort » (Polder 1998, 7).

<sup>2</sup> La tour T5, aujourd'hui disparue, défendait l'angle nord-est.

<sup>3</sup> Seule la tour T1 conserve aujourd'hui une fente de tir simple de petites dimensions (H x l : 0,50 x 0,05 m).



## Description du site

Le village est implanté dans un petit vallon à 212 m d'altitude sur une nappe localisée de molasse, à environ 500 m au nord de reliefs recelant des bancs de grès et de calcaire.

Au cœur d'un habitat ouvert, le secteur fortifié<sup>4</sup> autrefois vraisemblablement entouré d'un fossé, correspond à un rectangle d'environ 45 x 50 m de côté (2250 m<sup>2</sup>) englobant le lieu de culte, et cantonné de trois tours d'angles et d'une échauguette (fig. 8). Au nord et au sud, deux portes (POR3<sup>5</sup> et POR1) permettaient d'accéder au périmètre. Certains bâtiments ont bénéficié de travaux de consolidation (église en 1984), puis dans les années 1990 et 2000 (maisons de particuliers), révélant des éléments architecturaux intéressants.

L'église médiévale de Saint-Laurent a été modifiée à deux reprises à des fins défensives : sur le gouttereau nord une maçonnerie en petit appareil MR7b créant un niveau défensif au-dessus des voûtes surélève une maçonnerie antérieure en pierres de taille de calcaire MR7a percée d'une fente de tir A7 aujourd'hui comblée (H x l : env. 1,2 x 0,05 m ; fig. 9).

À environ 7 m de haut, le gouttereau sud MR8b conserve une courte fente de tir A8 et les piédroits d'une ouverture (baie ou porte POR2 ?) dont l'arc ou le linteau a disparu (fig. 10). Elle est aménagée dans un mur MR8b en moellons de calcaire équarris soigneusement appareillés, rigidifié par deux contreforts plats du même type que ceux du mur MR7. Un clocher dont la base en pierres de taille de calcaire comporte des ouvertures en plein cintre de style roman (XII<sup>e</sup> siècle ; fig. 10, 11 ; Goiffon 1881, 316) aurait été repris dans ses parties supérieures (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> s. ?).

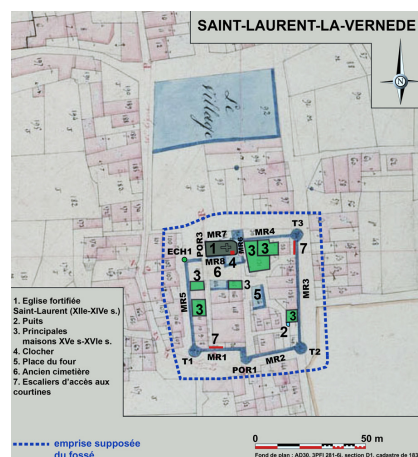


Fig. 8. Village de Saint-Laurent-la-Vernède. Fond de plan : AD30, 3PFI 281-6j, section D1, cadastre de 1832. © F. Loppe, 2021.



Fig. 9. Saint-Laurent-la-Vernède. Eglise, gouttereau nord MR7. Vue générale de la surélévation MR7b. En bas, à gauche, on remarque la maçonnerie antérieure MR7a, percée d'une longue archère droite A7. © F. Loppe, 2021.

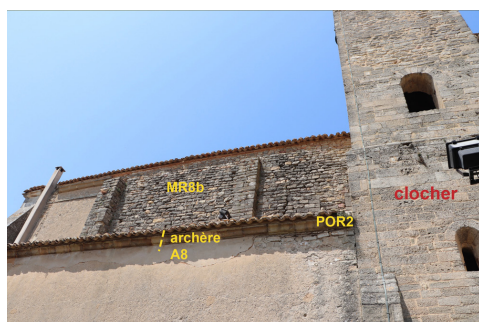


Fig. 10. Saint-Laurent-la-Vernède. Eglise, gouttereau sud MR8. Vue générale de la surélévation MR8b. On note les piédroits conservés de la porte surélevée POR2, à droite, et le haut de l'archère A8, à gauche. © F. Loppe, 2021.

Fig. 11. Saint-Laurent-la-Vernède. Eglise, gouttereau sud MR8. Vue de l'espace située au-dessus de la voûte refaite en 1859. Détail de l'ouverture donnant accès au clocher, percée dans le mur ouest (ancienne baie romane transformée en porte ?). © Monuments Historiques, J. Clavier, 1984.

La facture homogène de l'enceinte du fort laisse penser qu'elle a été édifiée en continu durant un grand chantier relativement bref, et qu'elle n'a pas subi de

4 L'ensemble est inscrit au titre des Monuments historiques depuis 2003.

5 Cette porte a disparu lors de l'agrandissement de l'église vers l'ouest en 1859.

modifications ultérieures ni de destructions. Harpées avec les courtines, trois tours circulaires T1, T2 et T3, d'environ 5 m de diamètre et hautes de près de 15 m sont édifiées en moellons de calcaire et de grès liés au mortier de chaux fortement dosé (appareil régulier ; fig. 12). Au premier niveau, trois ouvertures de tir permettaient de défendre les courtines adjacentes et les lointains : hautes d'environ 0,75 m ces fentes verticales semblent avoir été élargies à leur base par un dispositif « en louche » (diam. : 11 à 13 cm) pour utiliser l'artillerie à poudre. En partie haute, chaque tour possède deux ouvertures de tir à évasement conique sans fente de visée pour armes à feu réalisées dans deux pierres de calcaire superposées (fig. 13). Au niveau des salles hautes, chacune des tours possède des fenêtres rectangulaires, parfois transformées en jour, et une porte donnant sur le chemin de ronde, également accessible depuis la rue au moyen de deux escaliers encastrés dans le parement interne des courtines sud MR1 et est<sup>6</sup> MR3 (fig. 14).

Fig. 12. Saint-Laurent-la-Vernède. Front sud du fort, vue partielle. De gauche à droite, la tour T1, la courtine MR1 et la porte POR1. © F. Loppe, 2021.

Fig. 13. Saint-Laurent-la-Vernède. Tour d'angle sud-ouest T1. Vue détaillée de l'ouverture de tir pour armes à feu aménagée en partie haute. © F. Loppe, 2021.

Fig. 14. Saint-Laurent-la-Vernède. Courtine orientale MR3, parement interne. Vestige de l'escalier d'accès au chemin de ronde. © F. Loppe, 2021.



L'enceinte (ép. 1,10 m) présente une facture de construction identique à celle des tours, et sur le front sud la courtine MR2 est percée à sa base par deux fentes de tir A1 et A2 (H x l : 0,60 à 0,80 m x 0,05 m) élargies *a posteriori* (diam. : 0,15 à 0,18 m) pour l'utilisation d'armes à poudre.

Au centre du front sud une tour-porte POR1 s'ouvrant perpendiculairement aux courtines MR1/MR2 a été aménagée sous un arc plein cintre précédé une arrière-voûture surbaissée (H : 3,7 m ; fig. 15) : d'une profondeur de 2,36 m pour une largeur de 2,5 m ce passage était surplombé d'un assommoir précédant une herse (ép. : 9 cm<sup>7</sup>) et deux vantaux fermant au moyen de deux barres de forte section (H x l : 0,30 x 0,17 m) dont les fourreaux traversaient l'intégralité de la maçonnerie sud. Un seul des quatre gonds a été conservé en place, fiché dans un bâti de petits moellons de calcaire détritique liés par un mortier de chaux fortement dosé. Deux ouvertures de tir de petites dimensions défendaient les approches, derrière l'arc de l'assommoir : la partie nord de la maçonnerie, tout comme celle de l'arcature, ont été refaites à la suite d'un effondrement ou d'une destruction, comme le révèlent la reprise de construction, la différence de mouluration des sommiers, et les deux natures de pierres des claveaux (grise et ocre).



Fig. 15. Saint-Laurent-la-Vernède. Front sud. Vue générale de la tour-porte POR1 depuis l'extérieur. © F. Loppe, 2021.

6 Sa partie basse disparaît derrière le bâti d'une maison installée tardivement à l'emplacement d'une ruelle de 2,12 m de large mentionnée dans les actes notariés de 1446 (*infra*).

7 Cette faible épaisseur sous-entendrait qu'elle était entièrement en fer, comme c'était le cas en Rouergue : « la porte Saint-Jean de Villefranche-de-Rouergue, bien qu'ouverte à la gorge intérieurement, possédait une herse dès le XIV<sup>e</sup> siècle. En 1573, la herse de la tour de ville est manœuvrée à l'aide de cordes destinées à « monter et descendre le rastel de fer ». [...] Les herses de Villefranche, comme, semble-t-il, toutes celles du Rouergue étaient en fer » ; Miquel 1981, vol. I, 263.



Dans l'angle nord-ouest du front septentrional, une échauguette ECH1 en moellons de calcaire repose sur un culot à cinq rangs de pierres de taille en encorbellement. Juste à côté, trois consoles en quart-de-rond supportent les vestiges d'une latrine à laquelle on accédait par une porte percée dans la courtine MR4, et aujourd'hui bouchée (fig. 16).



Fig. 16. Saint-Laurent-la-Vernède. Vue de l'échauguette ECH1 édifiée sur l'angle nord-ouest du fort. À gauche, une latrine en encorbellement autrefois accessible depuis le chemin de ronde par une porte aujourd'hui bouchée. © F. Loppe, 2021.

Fig. 17. Saint-Laurent-la-Vernède. Ancienne maison de Firmin Manon en 1446. Détail d'une baie à trumeau chanfreiné (XVe siècle). © F. Loppe, 2021.

En 1832<sup>8</sup>, l'intérieur du périmètre n'a vraisemblablement pas subi de modifications majeures depuis l'époque de construction de la fortification. L'axe principal est toujours constitué par la rue centrale menant de la porte POR1 à l'église en longeant la place du four. Deux ruelles latérales reliées par des traverses permettent de desservir des maisons dont certaines conservent encore des linteaux en accolade et des baies à trumeau chanfreiné (xv<sup>e</sup>-xvi<sup>e</sup> siècle ; fig. 17).

Seul point d'eau connu, un puits a été aménagé près de l'angle sud-est, mais sa margelle de facture contemporaine laisse planer un doute sur son ancienneté.

Un registre notarié du 24 février 1446 regroupe plusieurs actes d'attribution de parcelles à l'intérieur de ce périmètre<sup>9</sup> (fig. 18). Ils précisent que les habitants de Saint-Laurent-de-la Vernède ont attribué à prix-fait (*ad affacheriam/precium factum*) à certains maçons (*a quibusdam lapidibus*) la construction d'une nouvelle fortification (*menia nova*) dans une charte antérieure (juin 1445<sup>10</sup> ?). Cette défense est destinée à abriter les biens mobiliers et les habitants durant les guerres (présentes et futures), les lots étant attribués à chacun selon leurs facultés et leur contribution (financière ?) à la construction. Afin de répartir équitablement chaque emplacement (*allogiam sive pedam*<sup>11</sup>), deux arbitres qualifiés sont choisis, Arnaud Pascal, tailleur (*sartor*) de Saint-Quentin, et Jacques de Simon, maçon de Valabrix<sup>12</sup>. Ils convoquent alors sur la place du four les habitants et plusieurs

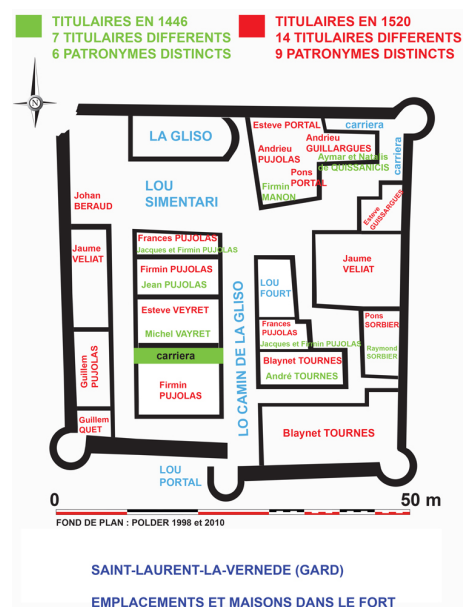


Fig. 18. Saint-Laurent-la-Vernède. Répartition des propriétaires en 1446 et 1520. Fond de plan extrait de : © Polder 1998, 2000. DAO : © F. Loppe, 2022.

8 Date de réalisation du cadastre dit « napoléonien ».

9 AD Gard, II E 15/365, f°130 et suivants : actes d'affectation (ou allocation) de logis pour Saint-Laurent-la-Vernède (signés Jean Alaman notaire). 1446. Latin.

10 Polder 1998, 24. Selon cet auteur, cette date serait inscrite dans la marge, mais nous n'en avons pas trouvé trace.

11 Ainsy à Pont-du-Château en Auvergne, en 1249, un projet de charte de franchises comportant des articles relatifs à l'extension du bourg sous forme d'un lotissement mentionne les dimensions des « pèdes », c'est-à-dire des parcelles destinées à recevoir de nouvelles maisons (Fournier 2012, 106).

12 Villages de Saint-Quentin la Poterie et Vallabrix (Gard), respectivement à 6 et 5 km au sud de Saint-Laurent-la-Vernède.

témoins, la plupart du temps Jean de Ginholaco, prieur du lieu, Jean de Martinac de Alest, Jean de Bordic d'Ayguelières, Louis Georges de la Bastide d'Engras (fig. 1), Guidaud Pelet de Saint-Julien de Valgalgue, et le notaire, Jean Alamand. Les principaux chefs de famille sont également présents (Michel Vayret, Raymond Sorbier, Firmin Manhon, Jean et Jacques Pujolas).

Ainsi, on décide d'attribuer aux frères Aymar et Noël de Guissargues un emplacement commun pour édifier leur maison (*collocatione sive stare infra dictum locum construendum*) dans le nouveau fort dont la construction a débuté (*infra dictum fortalitium de novo jam construi inceptum*<sup>13</sup>). Il confronte à l'est avec une rue d'une canne de large (1,9 m<sup>14</sup>), à l'ouest avec le cimetière, au nord avec la nouvelle muraille dont il est séparé par la rue en question, et au sud avec l'emplacement de Firmin Manhon et la place publique du four. Ce dernier aura pour sa part un espace confrontant à l'est la muraille dont il est séparé par une rue d'une canne de large, à l'ouest avec la traverse ou sortie du four public, laquelle lui appartient ainsi qu'à Raymond Sorbier, au nord avec l'emplacement des frères de Guissargues et au sud avec celui de Raymond Sorbier, avec lesquels les murs de séparation doivent toujours rester commun<sup>15</sup>.

Quant à Raymond Sorbier, il se voit octroyer un espace confrontant à l'est la muraille — même si une ruelle d'une canne de large les sépare — à l'ouest avec le four et la maison de Jacques et Firmin Pujolas, et avec celle d'André Tournès, ces derniers ayant l'autorisation d'édifier un plancher et une toiture (*licitum sit onerare sive cargare ad coperiendum et solestrandum*), de telle sorte que leurs murs restent communs entre eux et Raymond Sorbier. Ce dernier devra toutefois recueillir « l'eau du four »<sup>16</sup> pour la guider vers une androne se trouvant côté sud entre Sorbier et André Tournès, tout en contribuant financièrement pour moitié à leur mur mitoyen<sup>17</sup>.

À proximité de la maison qu'il occupe André Tournès aura un emplacement confrontant à l'est une rue d'une canne de large, à l'ouest la place située devant le portail public, au nord la maison de Jacques et Firmin Pujolas et le mur mitoyen de Raymond Sorbier, et au sud la rue et d'autres confronts<sup>18</sup>. Michel Vayret se voit attribuer un emplacement confrontant à l'est la rue publique du portail du lieu, à l'ouest une rue d'une canne de large (1,90 m), au nord la maison de Jean Pujolas avec laquelle il partage un mur mitoyen, et au sud la rue publique<sup>19</sup>.

C'est également le cas pour Jean Pujolas, dont l'emplacement confronte à l'est la même rue publique, au nord les frères Pujolas (Jacques et Firmin) avec lesquels il partage un mur mitoyen et au sud la maison de Michel Vayret, mur auquel ils doivent contribuer financièrement tous les deux (*comunibus expensis edificare debeat*). On prévoit également que les frères Pujolas devront verser 2 livres 12 sous et 6 derniers tournois à Jean Pujolas lorsqu'il entreprendra la construction de sa

13 AD Gard, II E15/365, « f°130 v°, 131 r° ».

14 Nous retiendrons pour ces trois sites la canne de Connaux, équivalente à 1,991 m, et la palme qui en découle, égale à 1/8<sup>e</sup> de cette mesure (0,248 m ; Charbonnier 1994, 183).

15 AD Gard, II E15/365, « f°131 v° ».

16 Il s'agit probablement des eaux pluviales ruisselant de la toiture protégeant le four du village, et qui se déversent dans la ruelle.

17 AD Gard, II E15/365, « f°132 v°, 136 r° ».

18 *Ibid.*, « f°136 v°, 137 r° ».

19 *Ibid.*, « f°137 v°, 138 r° ».

maison<sup>20</sup>. Leur emplacement confronte en effet ce dernier au sud (mur mitoyen), à l'est et à l'ouest la rue publique, et au nord un espace restant à attribuer (*platea que restat ad collocandum ad voluntate universitatis dicti loci*). Les deux frères possèdent une autre maison confrontant à l'est Raymond Sorbier, à l'ouest la rue, au nord le four du lieu, et au sud André Tournès.

Hormis Raymond Sorbier, tous les titulaires d'emplacements ont l'autorisation d'élever leur maison « partout où cela leur sera nécessaire », pourvu qu'ils laissent un espace de 12 palmes (2,6 m) au-dessus de la rue d'une canne de large (1,9 m), laquelle restera publique : cette disposition signifie-t-elle la possibilité de créer des « ponts »<sup>21</sup> ou des passerelles (en bois<sup>22</sup>) entre les maisons, ou entre ces dernières et l'enceinte, sans entraver le passage de la rue ?

Elle se rapproche en tous cas de clauses similaires énoncées dans d'autres chartes de construction de forts, comme par exemple, à Montbéqui (Tarn-et-Garonne<sup>23</sup>) ou Léguevin (Haute-Garonne<sup>24</sup>).

## SAINT-PONS-LA-CALM

### Repères historiques

La forme *La Calm* ou *La Camp*, accolée ici à un hagnonyme, est un nom de lieu d'origine prélatine qui désigne un plateau rocheux, ici l'épais banc calcaire sur lequel la localité a été édifiée. La plus ancienne mention évoquant ce village remonterait à 1214, au début de la croisade contre les Albigeois, la *villa Sancti Ponti* figurant parmi les lieux relevant de Raymond VI, comte de Toulouse, donnés par Simon de Montfort à l'évêque et au chapitre d'Uzès<sup>25</sup> (Association Saint-Pons Patrimoine 2006, 3). En 1384 le village aurait subi des destructions occasionnées par les Tuchins en révolte (Pau 2019, 49). Les documents d'archives conservés montrent que les premières préoccupations liées à un projet de fort collectif à édifier dans le village datent de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, complétées par d'autres vellétés dans la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle. Comme à Connaux, on peut repérer le toponyme *En Vieil*, sous la forme « rue d'En Vieil », située dans l'emprise du quartier fortifié. Enfin, un

20 *Ibid.*, « f°138 v°, 139 r° ».

21 Actuellement, aucun dispositif de ce type n'est visible dans le village. AD Gard, II E15/365, « f°138 v°/139 r° ». « *Instrumentum collocationis sive allogie Johannis Pujolaris... [..] et suis licitum sit dictum suum hospicium jungere dicto barrio et super eodem cargare supra tamen dictam carreriam per duodecim palmos* ».

22 À Castelnaudary (Aude) et Toulouse (Haute-Garonne), des « ponts » sont également mentionnés au sommet des murailles aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles : il s'agit de passerelles de bois amovibles en cas de danger permettant de faire la liaison entre la courtine et une tour (Loppe 2010, 129). Par exemple : AC Toulouse, CC2326, *Pièces à l'appui des comptes*, pièce n° 42, 1417. « *...per aliquos pontz de fusta de coral faytz sus algunas tors novas que son sus las clausuras de la vila entre la porta de Montoliu et Vila Nova...* ».

23 « *Eritque etiam licitum per pactum expressum predictum dictis consulibus et singularibus hedificare supra dictos parietes et supra corcerias dictarum parietarum facere soleria, aut alia bastimenta sive hedificia si velint ad usus eorundem, absque tamen prejudicio et impedimento gaytus et eundi et redeundi de supra et infra pro custodia dicti loci et deffensione ejusdem* » (Forestié 1908, 209, 210).

24 « *...ad costruendum et edificandum ibi domum et supra pariete(m) et corseriam deffensalem...* » (Loppe 2009, 121, 142, annexe 4, l. 8).

25 Devic, Vaissète 1872, col. 660 n°181, 6 mars 1215 (n. st.).



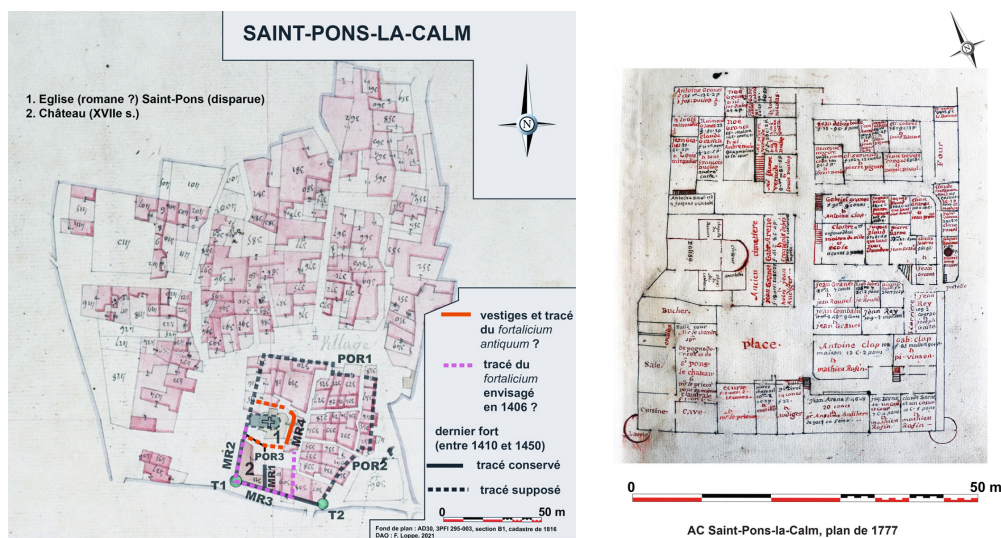
parchemin de 1603 conserve des témoignages de l'incendie du village par les troupes du maréchal d'Ornano en 1587, durant les guerres de Religion<sup>26</sup>.

## Description du site

Edifié près d'un bord de plateau calcaire à 120 m d'altitude, le village de Saint-Pons-la-Calm conserve un périmètre défensif rectangulaire d'environ 67 x 56 m (env. 4300 m<sup>2</sup>) englobant une église d'origine romane dédiée à saint Pons, mais profondément transformée au XIX<sup>e</sup> siècle (agrandissement vers l'ouest, surhaussement). Comme l'ont montré des travaux de voirie il y a quelques années, le périmètre ne semblait pas environné d'un fossé, la roche étant extrêmement dure à cet endroit (fig. 19).

Fig. 19. Village de Saint-Pons-la-Calm. Fond de plan : Fond de plan : AD30, 3PFI 295-003, section B1, cadastre de 1816. DAO : © F. Loppe, 2021.

Fig. 20. Saint-Pons-la-Calm. Archives Communales, plan de 1777. © F. Loppe, 2021.



Le plan-compoix de 1619 complété en 1777 fournit des informations détaillées sur la morphologie du fort<sup>27</sup>, avec les noms de chaque propriétaire et la superficie occupée par les bâtiments (fig. 20) : il représente ainsi deux tours circulaires (T1 et T2) sur le front sud, dont seule la première est aujourd'hui conservée, la seconde ayant été rasée en 1830<sup>28</sup>. Deux accès (porte du Revelin au nord ; *Postelle* à l'est) ont également été détruits<sup>29</sup>, comme la quasi-totalité de l'enceinte, à l'exception de l'angle sud-ouest où la courtine MR2 subsiste sur 16 m de long et 7 à 8 m de haut (fig. 21) ; milieu XV<sup>e</sup> siècle : d'une épaisseur



Fig. 21. Saint-Pons-la-Calm. Vue extérieure de la courtine MR2, front ouest. © F. Loppe, 2022.

- 26 AC Saint-Pons-la-Calm (Gard). Texte n°5. Document non coté, 4 avril 1603. « Attestatoire. Les consuls de Saint-Pons, les consuls du Pin et de Michaux. 7 témoins déposent pour avoir vu qu'en l'année 1587 l'armée conduite par le maréchal d'Ornano prit Saint Pons et brula toutes les maisons, meubles, effets, papiers... ».
- 27 AC Saint-Pons-la-Calm. Registre n°6. Document non coté. *Plan compoix de 1619 complété en 1777*. Registre papier, couverture cuir. Ancien français. Très bon état.
- 28 Deux autres tours existaient peut-être aux angles nord de l'enceinte.
- 29 En 1768 le fermier du four banal se voit imposer de faire boucher les trous qui sont à la plus haute voûte du portail de la porte du Revelin, laissant entendre que cet ouvrage était encore debout à cette époque (AC Saint-Pons-la-Calm, pièces non classées).

d'1,30 m, elle est édifiée en appareil assisé de moellons hétérogènes de calcaire ou de grès liés à la terre.

En partie haute des consoles à double rang de corbeaux soutenaient autrefois un parapet en surplomb percé de mâchicoulis (fig. 22). Trois ouvertures de tir sont observables (0,50 x 0,05 m), l'une à la base de la tour T1 (diam. : 5,5 cm), l'autre en partie haute vers la courtine sud MR3, et la dernière à la base du mur MR2 (fig. 23), harpé avec la tour : leurs factures de construction sont identiques, même si la proportion de chaux est plus importante dans l'ouvrage d'angle.

Dans l'angle sud-ouest le mur MR1 délimitant la cour du château est percé d'ouvertures de tir pour armes à feu et d'une porte POR3 en plein cintre : son encadrement en pierre de taille de calcaire ocre est surplombé d'une bretèche dont seules les consoles sont d'origine (xvii<sup>e</sup> siècle ; fig. 24). Il possède une assise en *opus spicatum* à la base du parement ouest, disposition que l'on retrouve sur le parement interne de la courtine sud MR3 ; fig. 25).

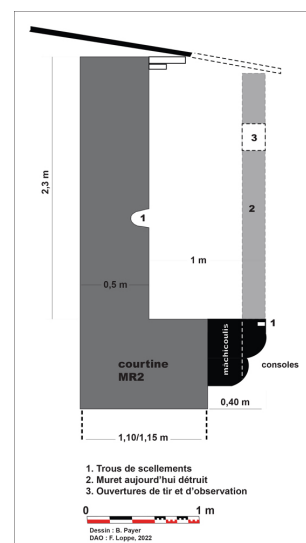


Fig. 22. Saint-Pons-la-Calm. Coupe de la partie sommitale de la courtine MR2. Dessin : © B. Payer. DAO : © F. Loppe, 2022.

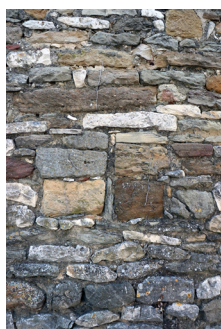


Fig. 23. Saint-Pons-la-Calm. Base de la courtine MR2. Ouverture de tir bouchée. © F. Loppe, 2021.

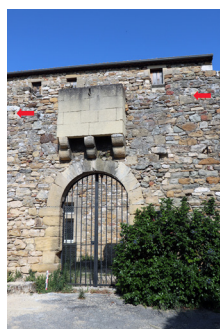


Fig. 24. Saint-Pons-la-Calm. Porte d'entrée POR3 du château d'époque moderne (XVII<sup>e</sup> siècle). À l'exception des consoles, la bretèche a été entièrement refaite. On note les ouvertures de tir pour armes à feu (flèches rouges). © F. Loppe, 2021.



Fig. 25. Saint-Pons-la-Calm. Mur d'enceinte MR3, parement intérieur. Vue détaillée de l'assise en *opus spicatum*. © F. Loppe, 2022.

Enfin, immédiatement à l'est de l'église un mur MR4a (ép. : 0,70 m) comporte également sur son parement interne une assise en *opus spicatum* (fig. 26) et une ouverture de tir bouchée tournée vers l'est (H x l : 0,60 x 0,80 m ; fig. 27). Cette maçonnerie a été reprise en élévation par un mur MR4b ayant porté son épaisseur à 1,04 m (fig. 28) et qui correspond au mur ouest de l'actuelle maison adossée (ancienne parcelle 314), laquelle conserve une élégante tourelle d'escalier (xvii<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècle). Le mur MR4 pourrait être le dernier témoin du *fortalicium antiquum* mentionné dans le texte de la seconde moitié du xiv<sup>e</sup> siècle (fig. 19).

Fig. 26. Saint-Pons-la-Calm. Mur MR4a, parement intérieur ouest. Vue détaillée de l'assise en *opus spicatum*. © F. Loppe, 2022.







Fig. 27. Saint-Pons-la-Calm. Mur MR4, parement intérieur ouest. Vue détaillée de l'ouverture de tir. © F. Loppe, 2022.

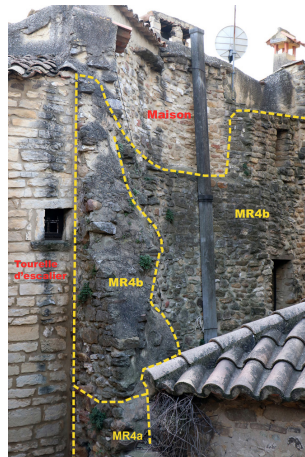


Fig. 28. Saint-Pons-la-Calm. Mur MR4, vu depuis l'ouest. © F. Loppe, 2022.

Par ailleurs ce village a la chance d'avoir conservé dans ses archives communales plusieurs documents inédits qui éclairent la mise en défense des lieux.

Ainsi, un premier parchemin incomplet et non daté (seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle d'après la graphie) correspond à une charte de construction pour un *fortalicium*<sup>30</sup> rédigée en présence du seigneur vicaire : elle mentionne les consuls du lieu (Alain Paul, Clément Molet, Jean Raynard et peut-être d'autres) accompagnés de la plus grande partie des habitants, et Jean Guiol, tailleur de pierre (*lapicidus*) chargé d'édifier une fortification

près de l'église, du côté nord<sup>31</sup>, à un endroit signalé par une croix (« *ubi est quoddam signum crucis* »). Malgré les lacunes du texte, on comprend qu'il doit bâtir une tour ronde de sept cannes de haut (13,3 m), crénelage compris, avec des murs de cinq pans d'épaisseur (1,1 m). Le tracé doit s'étendre vers l'est jusqu'au portail du Four où l'entrepreneur édifiera une tour carrée de dimensions identiques à la précédente, avec une voûte (*crota*) et une herse<sup>32</sup> (*coladissa/porta coladissa*), opération pour laquelle les hommes du village sont chargés de lui fournir de grosses pierres. La muraille s'étendra ensuite jusqu'à l'angle (*canton*<sup>33</sup>) d'une tour appartenant à l'héritier de Pons Malves, endroit où le maçon construira une autre tour identique à celle se trouvant devant la maison des Bordlhan (*hospicium Bordlhanorum*), au *fortalicium* de Tresques<sup>34</sup>. Devant cette tour, il fera une porte de manière à ce que les consuls et les hommes du lieu puissent entrer et sortir à volonté (*[intrare] et exire ad eorum libitum*). L'enceinte se dirigera ensuite vers l'ouest devant la porte de noble Guillaume, du côté de l'église, laquelle sera entièrement comprise dans la fortification qui intégrera une tour circulaire de dimensions identiques aux précédentes. De ce point le tracé du nouveau fort se dirigera vers l'ouest en direction du *fortalicium antiquum* et de l'emplacement (*logia*) de Pierre Valet.

Les parties conviennent d'édifier un mur d'enceinte dont la fondation aura 5 palmes de large (1,24 m) sur une canne de haut (1,991 m) puis quatre pans d'épaisseur (0,99 m) jusqu'à la coursière (*cosseria*). La muraille devra être liée au mortier de chaux (*cum calse et arena*) sur cinq cannes de haut (9,95 m), en incluant les merlons. Deux escaliers (*egraderia*) devront être édifiés, l'un sur le portail du lieu et l'autre à l'endroit où les hommes et les consuls le décideront. Le tailleur de pierre devra construire trois *cadafauts*<sup>35</sup> en pierre sur chaque côté du *fortalicium*, chacun d'une

30 AC Saint-Pons-la-Calm. Texte n°1. Document non coté, sd. (seconde moitié XIV<sup>e</sup> siècle d'après la graphie). « Suite. Construction des barris de Saint-Pons ». « Prîsfait des barris de Saint Pons fait par les consuls dudit lieu ». Parchemin, latin. Le début et la fin de l'acte manquent. Nombreux passages détériorés par l'humidité.

31 *Ibid.* « *debeat incipere et edificare dictum fortalicium juxtam ecclesiam dicti loci a parte circii sive boree* ».

32 Mistral 1979, vol. 1, 602. En Rouergue également, la herse formée d'une grille appelée dans les textes « *porta coladissa* » ou « *rastel* » et « *cledis* » au XVI<sup>e</sup> siècle, est située en avant des vantaux (Miquel 1981, vol. II, 262).

33 Lévy 1909, 64.

34 Village voisin, à seulement 2 km au nord-est.

35 Lévy 1909, 58. *Cadafalc*. « échafaud, estrade, échafaud de bois appliqué sur le rempart ». Sorte de hourd placé au sommet de la courtine, ici édifié en pierres (bretèche ?).

largeur de deux cannes (3,98 m) ou douze palmes (2,97 m). Pour ces constructions il pourra récupérer des pierres dans les maisons et *casals* hors du fort et à chaque endroit de la juridiction où il pourra en trouver. Consuls et habitants devront apporter à leurs frais l'eau pour gâcher le mortier (*ad opus pastandi morterium*) et pour d'autres usages, le maçon devant posséder une cuve (*tina*) pour la stocker (*ad inmitandum aquam*). Il pourra récupérer dans le tènement de Saint-Pons les bois nécessaires aux échafaudages (*fustes ad faciendum stagieryras necessarias*) et achever le fort dans un délai de 4 ans.

Ce fort sera édifié sur ses deniers, à chaux et sable, sans que les hommes du lieu lui fournissent des matériaux, à l'exception de l'eau. Il recevra comme paiement le dixième des fruits du territoire et pourra récupérer pierres et bois dans des *patus*<sup>36</sup> pour bâtir un four à chaux, ces matériaux pouvant néanmoins lui être fournis par les hommes du village s'ils viennent à manquer. Les habitants devront accomplir deux journées de travail (par an ?) et par feu (*pro quolibet capite hospicii*) pour aider le maçon durant la construction. La production du four à chaux sera exclusivement utilisée par Jean Guiol pour son travail, mais les nobles Guillaume Belferre, Rostaing Amalfred et Pierre Valet pourront en prendre une partie pour achever leurs maisons.

Enfin, l'entrepreneur aura également pour objectif de terminer deux murs inachevés selon les mêmes modalités que ceux du nouveau fort : le premier est situé dans le jardin de la maison du prieur jusqu'à l'angle de la tour, près du cimetière, l'autre est proche de la voûte de Jean Baril et Rostaing Amalfred. Il devra enfin parachever le *fortalicium* en fournissant des garanties suffisantes (*cautiones sufficientes*).

L'existence d'un *fortalicium antiquum*, peut-être édifié peu après la paix de Brétigny (1360), montre que la communauté a souhaité se doter très tôt d'un réduit défensif, apparemment incomplètement achevé. Toutefois, le *fortalicium novum* dont il est question ici n'a visiblement jamais été bâti, à moins qu'il n'ait été détruit.

En effet, une autre charte datée du 8 septembre 1406 prévoit elle aussi la construction d'un nouveau *fortalicium*<sup>37</sup> qui devra agrandir le fort déjà existant (« *fortalicium dicti loci Sancti Poncii de Calmo [crescere] et ampliare [circumcirca] dictum fortalicium [quod] nunc est in dicto loco* »). Elle est passée entre les habitants et Richard de Sura, maître maçon (*peyrerius*) du village de Tresques, car le site ne possède pas de défenses suffisantes (*habitantes dicti loci non possint se tempore necessitatis infra eundem recolligere personasque et bona ipsorum*).

Guiraud, évêque d'Uzès, est seigneur du lieu, et l'autorisation est délivrée par le bailli Etienne Pradel en présence des habitants, consuls (six sont cités), et de l'entrepreneur. On prévoit que le fort occupera une superficie de 160 cannes carrées (environ 633 m<sup>2</sup> ; *quod dictum fortalicium habere debeat octo viginti cana inter totum cadratas et non ultra*), aura des murailles édifiées à pierres et chaux (*bonis*

36 « Local entouré ou non de murs, mais sans toiture » (Cayla 1964, 543).

37 AC Saint-Pons-la-Calm (Gard). Texte n°2. Document non coté, 8 septembre 1406. Parchemin, latin. Certains passages détériorés et illisibles.



*muris et sufficiens lapidibus calce*) dont la hauteur atteindra cinq cannes (9,95 m) en incluant les merlons (« *habere debeat quinque [canas] cum ... [merletis]* »). Il sera pourvu de quatre tours (*quatuor turres*) et deux portes (*dua portalia*), une grande et une petite (*postellam parvam*). La fortification devra être achevée dans un délai de sept ans (*facere promisit infra septem annos*) et l'entrepreneur prendra à sa charge les dépenses de chaux et de sable (« *et quod ipse magister Richardus [teneatur habere suis] expensis calcem, arenam* »). L'enceinte devra avoir six palmes d'épaisseur (1,49 m) au niveau de la fondation (*quod murum [fieri] de super dicto fortalicio habeat et habere debeat de largitudine in fundamentis sex palmos*) et cinq au niveau de l'élévation (1,24 m).

Les consuls et ceux qui seront logés dans le *fortalicium* devront payer à l'entrepreneur un dizain sur les blés, légumes, grains, vin et huile, moulins, loyers des maisons, semblable à la dîme de l'église, et ce pendant 16 ans. La communauté prévoit également de mettre à la disposition du maçon *plattras et ligna* (bois) pour édifier des fours à chaux, mais également des arbres pour créer des canalisations<sup>38</sup> (*canones*) afin d'amener l'eau de la source Boulhidoire<sup>39</sup> jusqu'à Saint-Pons (*facere deliberare arbores pro faciendo [canones] pro adducendo [acquis] dicti fontis Bolhidorie ad dictum locum Sancti Poncii*). Elle promet également de l'aider pour son premier four à chaux (construction, coupe de bois) à raison de quatre journées de travail par habitant, et de fournir la pierre pour la construction du *fortalicium*. D'ici à la prochaine fête de la Saint-Michel (29 septembre) la communauté s'engage également à lui fournir 12 saumées (charges) de blé, ainsi que 2 muids de vins, le maçon promettant de les leur rendre sous deux ans, à compter de la prochaine fête.

Pendant les quatre ans à venir elle mettra à disposition de Richard de Sura une maison lui permettant d'héberger sa famille et ses biens. Le prieur du lieu Lonet Nutriti s'oblige à payer au dit Richard 40 livres tournois : 8 livres dans un an et demi, laps de temps durant lequel le maçon doit faire venir l'eau depuis la source, puis le reste cinq ans après s'il a fini les ouvrages du fort.

La communauté obtiendra quant à elle à ses frais la permission du sénéchal, délivrée quatre ans plus tard, en 1410<sup>40</sup>, document dans lequel les experts décident des modalités d'agrandissement du fort : il est fait mention d'un espace (*airola*) présent au milieu de l'église, où doit commencer le mur neuf de

38 En Bugey et Revermond (Ain), les bourneaux ou *bornelli* « étaient faits de troncs d'arbres évidés en cylindre au moyen d'une grosse tarière fixée à un châssis dans lequel les troncs étaient bloqués pour ne pas reculer ni tourner sur eux-mêmes. Les *bornelli* étaient plus courts que les *canales*, qui étaient réalisés à partir de troncs coupés dans la longueur et réalisés à l'herminette » (Kersuzan 2014, 43). À Wasselonne (Bas-Rhin), en 1592, une conduite en bois apportait l'eau au château depuis une source située sur les hauteurs de Brechlingen, à environ 1 km au sud (Kill 2003, 418).

39 La Boulidouire est une source située sur la commune de Sabran (Gard), à 3,6 km au nord de Saint-Pons-la-Calm. Toutefois, un secteur du même nom existe au nord du village de Saint-Pons, à environ 900 m, touchant à celui de La Lèque. Cette appellation, dérivée du languedocien *Boulidou*, lui-même formé à partir du verbe *bouillir*, caractérise le bouillonnement de l'eau qui jaillit du sol : il y avait effectivement à cet endroit plusieurs sources pérennes alimentées par les eaux d'infiltration en subsurface provenant des hauteurs environnantes de Bos-Nègre et de la Rouvière. La Boulidouire est clairement indiquée comme possédant une fontaine sur le plan figuratif du terroir de Saint-Pons la Calm, de 1777 et avant la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle un aqueduc ayant coûté 3600 livres permettra d'acheminer l'eau au village.

40 AC Saint-Pons-la-Calm (Gard). Texte n°3. Document non coté, avril 1410. Parchemin en latin incomplet et très détérioré, pratiquement illisible. Il y serait également précisé que les travaux du fort ont débuté puis que l'entrepreneur est décédé.

l'*ampliatio*, lequel se dirigera ensuite en droite ligne du côté d'un jardin, jusqu'à la porte d'un *casal*... puis jusqu'à un *portalet* situé près du four, en traversant le *casal* d'un certain Etienne ; une tourelle (*tornela* = échauguette ?) sera faite au-dessus d'un angle (*canto*), sur le même modèle qu'une autre, et une porte surmontée d'une tour sera érigée à côté d'un portail<sup>41</sup>. Ces éléments, ainsi que la superficie mentionnée (633 m<sup>2</sup>, *supra*) pourraient correspondre à l'espace au sud de l'église, aujourd'hui partiellement occupé par le château d'Époque moderne (fig. 19).

Cette fortification étant une nouvelle fois restée inachevée, une dernière charte de construction est passée avec Jean Torien, maître maçon de la Bastide d'Engras<sup>42</sup>, vraisemblablement entre les années 1410 et 1450<sup>43</sup>. Pendant dix ans la communauté s'engage à lui verser chaque année à Pâques le dixième de ce que fournit le terroir, après avoir prélevé la dîme de l'Église (agneaux et porcs âgés de six semaines), les redevances en grains (concassés et nettoyés) devant être directement apportées à la maison et au grenier que l'entrepreneur occupe à Saint-Pons (*talia grana concassa et mundifficata reponant in suis hospiciis et horreis*), et ce aux frais de la communauté. Pour aider le maçon, la communauté doit réaliser 40 journées d'hommes en quatre ans, terme durant lequel il s'engage à terminer le nouveau *fortalicium* (*novos muros et barrium*). La terre employée comme mortier doit être prise à la Lèque<sup>44</sup> sur une parcelle appartenant à Pierre Requet de Valabrix ou ailleurs s'il n'en trouve pas, à condition que l'opération se fasse avec le moins de dommages possibles, c'est-à-dire sur des parcelles incultes.

Le maçon peut faire un ou plusieurs fours à chaux pour édifier les murs, et ce partout où il le souhaite, du moment qu'ils restent dans le tènement et la juridiction de Saint-Pons. Il est également autorisé à récupérer gratuitement et sans empêchement des pierres et du bois pour la cuisson, dans les pâturages communaux ou privés. Il peut prendre du bois pour les échafaudages (*ad stagyerandum*) hors de l'emprise du nouveau fort sans abattre, mutiler ou scier aucun arbre fertile, et sans endommager les maisons. Toutefois si Jean Torien manque de poutres, bois et planches, il peut faire appel à ceux qui en possèdent en présence du bailli et des consuls. Sans les endommager, il doit les employer uniquement à la construction des murs du *fortalicium*, puis les restituer à leurs propriétaires à la fin des travaux.

Par ailleurs, le transport de la chaux, du sable et d'autres matériaux peut se faire avec un attelage (*quadrigia*) à travers les anciens chemins (*vias et itinera antiquas*) mais également si nécessaire par les terres incultes, semées, et les vergers. Au besoin de nouveaux chemins peuvent être créés à condition qu'ils endommagent le moins possible les terrains traversés. La communauté s'engage par ailleurs à mettre à la disposition du maçon une maison dans la nouvelle enceinte à édifier (*novam clausuram*) pendant six ans pour qu'il y séjourne gracieusement, le temps de réaliser la fortification. S'il exige le paiement du dizain sans avoir édifié les

41 Le texte de ce passage, partiellement effacé, ne permet pas de localiser précisément le tracé de cette fortification.

42 Village gardois situé à 6,4 km à l'ouest de Saint-Pons-la-Calm.

43 AC Saint-Pons-la-Calm (Gard). Texte n°4. Document incomplet (le début manque) non coté, s.d. latin, deux pièces de parchemin reliées. Première moitié ou milieu XV<sup>e</sup> siècle d'après la graphie. Résumé au dos du parchemin.

44 Tènement situé à 500 m au nord du village de Saint-Pons, et à une altitude supérieure d'environ 25 m.

murs, les habitants ne sont pas tenus de lui fournir quoi que ce soit, et peuvent récupérer leurs droits. En cas de litige on fera appel à une cour (*curiam ecclesiasticam vel seccularem*) en demandant au préalable le consentement de l'évêque d'Uzès ou de son représentant. C'est la raison pour laquelle Guido de Nestier, vicaire temporel de l'évêque et Guillaume Chaland, prieur de Calvihan<sup>45</sup> sont désignés comme éventuels futurs arbitres. Ce document correspondrait à l'édification du périmètre actuel de 4300 m<sup>2</sup> (fig. 23).

## ELEMENTS DE SYNTHÈSE

Pour Connaux et Saint-Laurent-de-la-Vernède l'église a certainement constitué le premier réduit défensif<sup>46</sup> temporaire, dans la mesure où l'appareil employé pour leur fortification diffère nettement de celui des vestiges d'enceinte, et où certaines archères sont aujourd'hui tournées vers l'intérieur du fort.

Autour de l'église de Saint-Pons-la-Calm, d'ailleurs elle aussi peut-être fortifiée à l'origine<sup>47</sup>, existe un premier réduit déjà qualifié de *fortalicium antiquum* dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle. En raison de la dégradation des textes (écriture effacée) son tracé reste imprécis, même si sa limite orientale était vraisemblablement constituée par le mur MR4 longeant l'ancien cimetière. L'extension réalisée ou envisagée dans le texte de 1406 (633 m<sup>2</sup>) puis le fort achevé entre 1410 et 1450 ont donné au village son contour actuel, resté inchangé par la suite. Comme à Saint-Laurent, la porte principale nord s'ouvrait perpendiculairement à la courtine<sup>48</sup>, afin de se défilier aux tirs tendus des armes à poudre dont l'efficacité va croissant, notamment avec l'apparition du boulet métallique développé par les frères Bureau dans les années 1430. De même qu'en Haut Dauphiné, l'existence de cette porte « du Revelin » à Saint-Pons renvoie à une sorte de barbican apparaissant à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>49</sup>, ce terme n'ayant probablement pas encore ici le sens de « demi-lune » qu'il prendra au XVI<sup>e</sup> siècle avec la fortification bastionnée<sup>50</sup>.

45 Probablement le village de Cavillargues, à 3 km au nord-ouest de Saint-Pons-la-Calm.

46 « Une telle utilisation de l'église n'était pas sans inconvénients sur le plan religieux : l'installation d'hommes et de femmes avec leur mobilier, voire leurs bestiaux, entraînait des dégradations et troublait le culte ; des cimetières étaient bouleversés par le creusement de fossés » (Fournier 1966, 241, 242).

47 Les transformations réalisées au XIX<sup>e</sup> ayant totalement dénaturé l'édifice, il est impossible aujourd'hui de s'en assurer.

48 Ce type de porte, rare dans la région, apparaît au moins dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, comme par exemple à la tour-porte Saint-Nazaire, dans la partie sud de l'enceinte intérieure de Carcassonne (Aude) : dans ce cas, l'orientation latérale de la porte permet de complexifier les approches de l'ennemi, notamment pour l'utilisation d'un bélier, tout en le prenant à revers par une tour flanquante percée d'archères.

49 « Au début du XV<sup>e</sup> siècle, les barbicanes maçonnées remplacent les anciennes bretèches alors que les ravelins, des barbicanes améliorées pouvant atteindre jusqu'à 5 toises de long, sont aménagés le long de l'enceinte de Gap dès la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, et précisément devant les portes des châteaux delphinaux dès 1390. [...] À Château-Queyras, les dispositifs déjà importants qui touchent les abords du château —notamment la porte et le rempart— sont encore complétés par un ravelin installé à l'intérieur même du château, devant la porte d'une salle, en 1418 » (Nicolas 2005, 258, 259).

50 « Ravelin : n. m. (1546), d'abord *ravellin* (v. 1450), est emprunté à l'italien *ravellino*, variante de *rivellino* « demi-lune dans un système de fortification ». Celui-ci est dérivé de *riva*, rive, qui représente le latin *ripa*, de même sens. Le mot français qui a gardé le sens de l'étymon italien, est archaïque ou archéologique » (Rey 1992, 1724).

Les techniques de construction observées sont comparables à celles connues sur l'arc méditerranéen à la même époque, mais l'enceinte liée à la terre de Saint-Pons-la-Calm constitue une exception notable, puisque les documents d'époque signalent la possibilité de réaliser des fours à chaux dans l'environnement immédiat du site. Il faudrait alors penser que ce choix s'est opéré sur des critères économiques, ou pour des questions de rapidité de mise en œuvre.

Une autre singularité tient à l'emploi massif d'assises en *opus spicatum* à Connaux, et dans une moindre mesure à Saint-Pons. Ce type de maçonnerie, que l'on rencontre essentiellement en Languedoc entre le VI<sup>e</sup> et le milieu du XII<sup>e</sup> siècle, est d'une utilisation très rare aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, et encore plus rare au bas Moyen Âge dans les constructions fortifiées. Faut-il penser qu'il existe localement dans cette microrégion une tradition constructive particulière, ou que le même maçon a pu œuvrer sur ces deux sites ?

Le plan quadrangulaire cantonné de tours circulaires aux angles adopté par ces trois forts villageois correspond aux modèles philippiens du début du XIII<sup>e</sup> siècle, toujours en vigueur au milieu XV<sup>e</sup> siècle dans la plupart des régions<sup>51</sup>. En cours de construction en 1446, le fort de Saint-Laurent-la-Vernède est probablement le plus tardif des trois : ses tours d'angles intègrent dès l'origine dans les salles supérieures des ouvertures de tirs à évasements coniques<sup>52</sup> pour armes à feu de petits calibres<sup>53</sup>, peut-être des coulevrines jetant des plommées<sup>54</sup> dévastatrices sur l'infanterie, et dont l'apparition impressionne dans les années 1430 (Crouy-Chanel 2011, 95). Au rez-de-chaussée une artillerie de plus gros calibre aurait été employée, comme dans d'autres régions de France à la même époque<sup>55</sup>. Rien de tel à Connaux ou Saint-Pons, où ni les vestiges ni les textes ne font allusion à des dispositions particulières pour l'artillerie à poudre. Par ailleurs, la faible épaisseur des tours et des courtines (1,30 m) les rendait vraisemblablement incapables d'endurer des tirs d'artillerie soutenus<sup>56</sup>.

Les tracés réguliers des forts ne signifient pas qu'ils ont été édifiés sur des sites vierges : en effet, la présence d'une église romane sous-entend l'existence

51 Edifié à partir des années 1440 et resté inachevé, le château de Guingamp (Bretagne) présente un plan carré de 47 m de côté, cantonné de quatre tours circulaires de 13 m de diamètre (Beuchet 2011).

52 Cette disposition permettant d'orienter latéralement la gueule de la pièce constitue un perfectionnement par rapport aux canonnières à fente verticale du premier type (Châtelain 1987, 98-99). On considère généralement que ce n'est pas avant le dernier quart du XIV<sup>e</sup> siècle, et plus précisément dans les années 1390, que l'on commence à adapter les embrasures de tir aux armes à feu (Salamagne 1993, 828).

53 Pour un village d'une taille aussi modeste il s'agit d'un choix technique relativement précoce puisqu'à Rennes (Ile-et-Villaine) par exemple « la défense était encore principalement assurée, au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, par des arbalètes, depuis le sommet des murailles et des tours » (Baudry 2011, 187).

54 « *plomée* : morceau de plomb en général ; projectile de plomb ; *plomee* : flèche armée de plomb, boulet de plomb, tout objet garni de plomb » (Greimas 2014, 462, 463).

55 Ainsi, à Rennes « le canon à main semble utilisable dans tout type de fenêtres, à chaque niveau, pour un tir de barrage oblique, tandis que le gros canon à boîte est fixé au sol, sur affût, dans des chambres spécifiques, pour contrebattre les batteries adverses et briser les travaux d'approche ennemis » (Martineau 2011, 192). À Peyriac-Minervois (Aude), une charte de 1430 prévoit la construction de quatre tours possédant trois ouvertures, deux pour tirer à l'arbalète et une pour les bombardes (AC Peyriac, 1G1, « ...*essus aqui faran tres arqueyras doas de balesta et una de bombardá...* » ; Loppe, Douillet, Vallée-Roche 2013, 64, 65).

56 Ainsi « à Tannenbergen en 1399 et Ham en 1411 des murs d'une épaisseur supérieure à 2 m ne résistèrent pas à deux tirs consécutifs. Exemples exceptionnels, certes, car on peut considérer que plusieurs dizaines de projectiles de bombardes étaient nécessaires pour ménager une brèche praticable aux assaillants (c'est-à-dire d'une largeur supérieure à 10 m), mais qui atteste de la puissance de ces nouveaux armements » (Salamagne 1994, 112). La courtine la plus épaisse relevée sur nos trois exemples atteint 1,95 m à la base (mur MR3 de Saint-Pons-la-Calm).

d'un habitat villageois réaménagé ou en partie rasé pour asseoir la nouvelle fortification, phénomène fréquent à cette époque, notamment en milieu urbain (Loppe 2012, 147). Ainsi, dans les trois cas retenus, une agglomération ouverte (non fortifiée pour l'essentiel) existait probablement bien avant l'apparition des réduits fortifiés. Ces derniers ne sont donc venus modifier que partiellement la planimétrie des habitats préexistants et n'ont pas affecté la totalité des emprises villageoises. Ils illustrent de façon éloquente le processus de repli des communautés au sein de périmètres plutôt modestes, afin de faire face aux périls, réels ou potentiels, représentés par les troupes de gens d'armes, en déplacements incessants, y compris (et surtout !) pendant les périodes de démobilisation.

En même temps qu'un changement d'échelle (église fortifiée/parfois premier fort/deuxième fort/puis fort actuel), se pourrait-il comme en Auvergne qu'un changement de logique se soit opéré ? Serait-on passé d'un fort refuge occupé temporairement et réalisé dans l'urgence à une enceinte villageoise habitée de manière pérenne, et s'inscrivant dans la durée<sup>57</sup> ? Le cas de Saint-Laurent laisse en effet perplexe, car on a peine à croire que des maisons des xv<sup>e</sup>-xvi<sup>e</sup> siècle aux finitions architecturales soignées (portes et baies aux encadrements sculptés) n'aient pu être occupées que quelques semaines dans l'année...

De plus, en 1446, les sept propriétaires du lieu possèdent six patronymes distincts alors qu'en 1520 on relève seulement 9 noms sur les 14 propriétaires, dont cinq (Pujolas, Tournès, Veyret/Vayret, Sorbier, Guissargues/Quissanicis) étaient présents 70 ans plus tôt. Qu'est-ce à dire ? Si la proximité familiale ne peut être prouvée, force est de constater une relative stabilité des détenteurs de biens fonciers dans l'espace protégé, soit parce qu'ils y résident à demeure, soit parce que leurs moyens financiers leur permettent de conserver ces immeubles. D'ailleurs, en se basant sur le nombre de personnes généralement attribué pour un feu au Moyen Âge (5) on pourrait estimer qu'au début du xvi<sup>e</sup> siècle ce fort de 2500 m<sup>2</sup> abritait seulement 70 individus, alors qu'à Castelginest (Haute-Garonne) par exemple, le *fortalicium* édifié au bas Moyen Âge recouvrant 6724 m<sup>2</sup> abrite 74 loges détenues par 34 propriétaires<sup>58</sup> (Loppe 2009, 134 ; au moins 400 personnes au total<sup>59</sup> ?). Soit dans le premier cas 35 m<sup>2</sup> par résident, contre 16 m<sup>2</sup> dans le second, même si ce calcul ne tient pas compte des espaces publics. Faut-il alors penser dans ces conditions que Saint-Laurent constitue un fort pour une poignée de privilégiés au statut social élevé<sup>60</sup> ?

57 « Les différents types de fortifications collectives ne répondent pas à la même logique. Tandis que les deux premières formules (basse-cour castrale, église fortifiée) ont été adoptées dans l'urgence pour faire face à une brusque irruption de l'insécurité, la solution des forts-refuges et surtout celle des enceintes villageoises (caractéristiques du XV<sup>e</sup> siècle) s'inscrivent dans la durée et le long terme. Il est fréquent que les villageois aient eu recours successivement à des systèmes défensifs de types différents qui, dans les plans, s'emboîtent l'un dans l'autre » (Fournier 2016, 274).

58 A.D. Haute-Garonne, WMS414, Théophile Despis, Notes sur l'histoire de Castelginest, s.d. (XIX<sup>e</sup> ou début XX<sup>e</sup> siècle), cahier écrit à la plume. Information indiquée sur un plan hors texte.

59 Et même peut-être plus de 500. En effet Le cadastre napoléonien affiche au niveau des deux îlots centraux, de très petites parcelles de 2,5 x 5 m (12,5 m<sup>2</sup>) pouvant correspondre à la dimension standard d'une loge. En divisant la superficie totale du fort (6724 m<sup>2</sup>) par ce chiffre, on obtient 516.

60 Les Pujolas deviendront d'ailleurs un siècle et demi plus tard des militaires au service du roi, en entrant dans la noblesse, et en 1588, André de Pujolas est nommé « capitaine commandant au fort du lieu de Saint-Laurent de la Vernède » (Polder 2007, 25, 28).

## CONCLUSION

Dans cette région, la plus orientale du Languedoc et que l'on peut globalement étendre à la totalité des départements de l'Hérault et du Gard, mais aussi à l'est du Rhône, d'autres vestiges de forts collectifs du bas Moyen Âge peuvent être aisément repérés dans nombre d'anciens noyaux villageois pérennisés jusqu'à nos jours. Ils mettent en lumière un réel paradoxe : ces éléments monumentaux bien identifiables, et parfois éclairés par des données textuelles, n'ont pourtant pas donné lieu à des enquêtes globales, également fondées sur le décryptage des plans cadastraux du début du XIX<sup>e</sup> siècle.

C'est seulement à travers la réalisation d'inventaires raisonnés de ce type, par la prise en compte de toutes les formes villageoises à l'échelle de microrégions, ou de régions plus étendues, que l'on pourra quantifier, en particulier, le phénomène des réduits collectifs propres aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles.

L'intérêt d'une telle approche, encore trop rare, est par exemple perceptible dans une enquête récente sur les villages de la vallée du Vidourle, aux confins de l'Hérault et du Gard (Raynaud 2018, 221-223). Ainsi pourra-t-on mesurer, ou pour le moins évaluer le poids réel du bas Moyen Âge dans la morphogenèse des villages, à l'image des enquêtes qui ont commencé d'être menées pour le Languedoc occidental.

## BIBLIOGRAFIA

### Sources

Archives Départementales du Gard

II E 15/365, f°130 et suivants. Actes d'affectation (ou allocation) de logis pour Saint-Laurent la Vernède (signés Jean Alaman notaire). 1446. Latin.

Archives communales de Saint-Pons-La-Calm

Texte n°1. Document non coté, sans date (seconde moitié XIV<sup>e</sup> siècle d'après la graphie). « Suite. Construction des barris de Saint-Pons ». « Prisfait des barris de Saint Pons faict par les consuls dudit lieu ». Parchemin, latin. Le début et la fin de l'acte manquent. Nombreux passages détériorés par l'humidité.

Texte n°2. Document non coté, 8 septembre 1406. « Contrat d'extension/ construction du fort par Richard de Sura, maître maçon (*peyrerius*) du village de Tresques ». Parchemin, latin. Certains passages détériorés et illisibles.

Texte n°3. Document non coté, avril 1410. « Permission du sénéchal pour les remparts de Saint-Pons en 1410 ». Parchemin en latin incomplet et très détérioré, pratiquement illisible.



Texte n°4. Document incomplet (le début manque), non coté, sans date. Première moitié ou milieu xv<sup>e</sup> siècle d'après la graphie. « Contrat d'achèvement du fort par Jean Torien maître maçon du fort de la Bastide d'Engras ». Latin, deux pièces de parchemin reliées.

Texte n°5. Document non coté, 4 avril 1603. « Témoignage sur l'incendie du village en 1587 par les troupes du maréchal d'Ornano ».

Texte n°6. AC Saint-Pons-la-Calm. Document non coté. « Plan compoix de 1619 complété en 1777 ». Registre papier, couverture cuir. Ancien français. Très bon état.

## Instruments de travail

DEVIC Cl., VAISSÈTE J., 1872, *Histoire Générale de Languedoc*, Toulouse, Privat, t. VIII.

GALLIA CHRISTIANA, 1739, *Gallia christiana in provincias ecclesiasticas distributa ; in qua series et historia archiepiscoporum, episcoporum et abbatum omnium quas vetus Gallia complectebatur, ab origine Ecclesiarum ad nostra tempora deducitur et probatur ex authenticis instrumentis ad calcem appositis. Opera & studio Monachorum Congregationis S. Mausi Ordinis S. Benedicti. Ubi de Provincia Narbonensi.* t. VI, Paris.

GERMER-DURAND M.-E. 1868, *Dictionnaire topographique du département du Gard comprenant les noms de lieux anciens et modernes*, Paris, Imprimerie impériale.

GOIFFON abbé 1881, *Dictionnaire topographique, statistique et historique du diocèse de Nîmes*, Nîmes.

GREIMAS J. -A., 2004, *Dictionnaire de l'ancien français*, Paris, Larousse, rééd.

LEVY E., 1909, *Petit dictionnaire provençal-français*, Raphèle-lès-Arles, Culture provençale et méridionale Marcel Petit.

MISTRAL F., 1979, *Lou trésor dou Félibrige ou dictionnaire provençal-français*, Raphèle-lès-Arles, Culture Provençale et méridionale Marcel Petit, rééd., 2 vol.

REY A., 1992, *Dictionnaire historique de la langue française*, Le Robert.

## Articles et ouvrages

ABBÉ, J.-L. (dir.), ARDILEY, G., BAUDREU, D., CASSAN, É., COMET, A., HAUTEFEUILLE, F., LACROIX, C., POUSTHOMIS-DALLE, N., TROUCHE-MARTY, C., 2021, Les forts villageois du Sud-Ouest de la France (XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles), *Archéologie du Midi Médiéval*, t. 39, n° spécial.

Association Saint-Pons Patrimoine 2006, *Saint-Pons-la-Calm*, Patrimoine 30, t. 16, 2-5.

- BAUDREU, D., 2016, Les forts villageois du bas Moyen Âge dans le Midi aquitain et méditerranéen : recherches en cours, *Archéologie du Midi Médiéval*, t. 34, 235-270.
- BAUDREU, D., 2021, Les forts villageois dans le Midi de la France, aspects historiographiques, *Archéologie du Midi Médiéval*, t. 39, n° spécial, 17-62.
- BAUDRY M.-P., 2011, La porte Mordelaise de la ville de Rennes, CROUY-CHANEL E., PROUTEAU N., FAUCHERRE N. (dir.), *Artillerie et fortification 1200-1600*, Actes du colloque international de Parthenay (Deux-Sèvres), 2006, Coll. Archéologie et Cultures, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 179-190.
- BEUCHET L. 2011, Le château de Guingamp, un exemple précoce d'adaptation à l'artillerie en Bretagne, CROUY-CHANEL E., PROUTEAU N., FAUCHERRE N. (dir.), *Artillerie et fortification 1200-1600*, Actes du colloque international de Parthenay (Deux-Sèvres), 2006, Coll. Archéologie et Cultures, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 157-163.
- CATAFAU, A., 1998, *Les celleres et la naissance des villages en Roussillon (X<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, Perpignan, Editorial Trabucaire, Presses Universitaires de Perpignan.
- CAYLA P., 1964, *Dictionnaire des institutions, des coutumes et de la langue en usage dans quelques pays de Languedoc de 1535 à 1648*, Montpellier, Paul Déhan.
- CHARBONNIER (P.) (dir.) 1994, *Les anciennes mesures locales du Midi méditerranéen d'après les tables de conversion*, Clermont-Ferrand, Institut d'étude du Massif Central, Université Blaise Pascal.
- CHÂTELAIN A., 1987, *Châteaux forts, images de pierre des guerres médiévales*, Paris, R.E.M.P.A.R.T.
- CLÉMENT, P. A. 1989, *Eglises romanes oubliées du Bas Languedoc*, Montpellier, Presses du Languedoc/Max Chaleil Editeur.
- CROUY-CHANEL E. de, 2011, La première décennie de la couleuvrine (1428-1438), CROUY-CHANEL E., PROUTEAU N., FAUCHERRE N. (dir.), *Artillerie et fortification 1200-1600*, Actes du colloque international de Parthenay (Deux-Sèvres), 2006, Coll. Archéologie et Cultures, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 87-98.
- FORESTIÉ E., 1908, Montbéli, notes monographiques et charte de reconstruction, 1<sup>er</sup> mars 1382, *Bulletin de la Société archéologique du Tarn-et-Garonne*, 197-211.
- FOURNIER G., 1966, La défense des populations rurales pendant la guerre de Cent Ans en Basse Auvergne, *Actes du 90<sup>e</sup> congrès national des Sociétés savantes*, Nice, 1965, *Section Archéologie*, Paris, 151-193.
- FOURNIER G., 2012, *Les villages fortifiés et leur évolution, contribution à l'histoire du village en Auvergne, choix de documents historiques et archéologiques, choix de documents historiques et archéologiques*, Collection *Les Forts Villageois*, numéro 2, fascicule 4, Département du Puy-de-Dôme, L-P, Association des Forts Villageois d'Auvergne, La Sauvetat.

- FOURNIER, G., 2014, *Les villages fortifiés et leur évolution. Contribution à l'histoire du village en Auvergne et sur ses marges*, La Sauvetat/Clermont-Ferrand, Association Forts villageois d'Auvergne/Association Les Amis de la Commanderie/Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Clermont-Ferrand.
- FOURNIER G., 2016, Les fortifications collectives et leurs conséquences sur les structures villageoises en Auvergne, XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles, *Archéologie du Midi Médiéval*, t. 34, 271-284.
- KERSUZAN A., 2014, L'alimentation en eau des châteaux de relief du Revermont et du Bugey au Moyen Âge, GAULTIER D., MOUILLEBOUCHE H., *L'eau dans le château*, Actes du troisième colloque international du château de Bellecroix, 18-20 octobre 2013, Editions du centre de Castellologie de Bourgogne, 33-49.
- KILL R., 2003, La place du bois dans l'approvisionnement en eau des châteaux forts, POISSON J.-M., SCHWIEN J.-J. (dir.), *Le bois dans le château de pierre au Moyen Âge*, Actes du colloque de Lons-le-Saunier, 23-25 octobre 1997, Besançon, Presses Universitaires Franc-Comtoises, 409-421.
- LOPPE F., 2009, Forts villageois en Toulousain et Montalbanais : quelques exemples de construction, d'aménagement et de mise en défense (vers 1366-vers 1469), *Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France*, t. LXIX, 99-152.
- LOPPE F., 2010, *Construire en terre pendant la guerre de Cent Ans : les fortifications de Castelnaudary (Aude), vers 1355-vers 1450*, Archéologie du Midi Médiéval, supplément n°7.
- LOPPE F., 2012, Castelnaudary (Aude) : un exemple de fortification et de restructuration de l'espace urbain ; milieu XIV<sup>e</sup>-milieu XV<sup>e</sup> s., ABBÉ J.-L. éd., *Une longue histoire : la construction des paysages méridionaux*, Actes du colloque organisé par l'association « Les Audois », Les Archives départementales de l'Aude et l'UMR 5136, FRAMESPA, Université Toulouse-le-Mirail, 23-24 mai 2008, Archives départementales de l'Aude, Toulouse, Méridiennes, 143-151.
- LOPPE F. (dir.), DOUILLET Ch., VALLEE-ROCHE M. (coll.), 2013, *Le castrum de Peyriac-Minervois (Aude) : fortification et épisodes militaires des origines aux guerres de Religion (XI<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle)*, *Archéologie du Midi Médiéval*, t. 31, 55-101.
- MARTINEAU J., 2011, Les tours à canon du duché de Bretagne au XV<sup>e</sup> siècle, CROUY-CHANEL E., PROUTEAU N., FAUCHERRE N. (dir.), *Artillerie et fortification 1200-1600*, Actes du colloque international de Parthenay (Deux-Sèvres), 2006, Coll. Archéologie et Cultures, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 190-214.
- MIQUEL J., 1981, *L'architecture militaire dans le Rouergue au Moyen Âge et l'organisation de la défense*, 2 vol., Rodez, Ed. française d'arts graphiques.

- NICOLAS N., 2005, *La guerre et les fortifications du Haut-Dauphiné, étude archéologique des travaux des châteaux et des villes à la fin du Moyen Âge*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence.
- PAU A., 2019, Le Tuchinat (1381-1384), un soulèvement populaire rural et régional (-iste ?) pendant la guerre de Cent Ans. Le cas de la Basse vallée de la Cèze, partie II, *Rhodanie*, 152, 41-65.
- PAYRIERE M., 1986, *Connaissances économiques et historiques de la communauté de Connaux*, Nîmes, Impr. Béné.
- POLDER S., 1998, *Le fort de Saint-Laurent-La Vernède*, 1998.
- POLDER S., 2007, Le capitaine de Pujolas de Saint-Laurent-La-Vernède, *Rhodanie*, Histoire et archéologie, Civilisations du Gard, S.E.C.A.B.R., mars 2007, n°101, p. 25-34.
- POLDER S., 2010, *Saint-Laurent-La-Vernède, un fort, une histoire, des hommes*, Uzès, juillet 2010, 58 p.
- RAYNAUD C., 2018, Villages de Vidourlenque (Gard, Hérault), *Archéologie du Midi Médiéval*, t. 36, N° spécial, 217-227.
- SALAMAGNE A., 1993, À propos de l'adaptation de la fortification à l'artillerie vers les années 1400 : quelques remarques sur les problèmes de vocabulaire, de typologie et de méthode, *Revue du Nord*, t. LXXV, 303, 809-846.
- SALAMAGNE A., 1994, L'attaque des places-fortes au XV<sup>e</sup> siècle à travers l'exemple des guerres anglo et franco-bourguignonnes, *Revue Historique*, t. CCLXXXIX/1, 65-113.
- SCHWIEN J.-J., MESSNER M., 2018, Châteaux et armes à feu en Franche-Comté. Des transformations en trompe l'œil ?, ELTER R., FAUCHERRE, N., (dir.), BRAGARD P., COLARDELLE M., CROUY-CHANNEL E., DEBRY G., GIULIATO G. (coll.), *Fortification et artillerie en Europe autour de 1500 : le temps des ruptures, Actes du colloque international organisé les 11 et 12 décembre 2015 à Epinal et à Châtel-sur-Moselle*, PUN, Editions Universitaires de Lorraine, 271-303.



